

SSE - Le président central de la Société suisse des entrepreneurs commente la nouvelle CN et revient sur la libre-circulation, les conditions-cadres, la situation du Tessin et la chose politique.

Pour des conditions équitables

Journal des arts et métiers: Les entrepreneurs et les syndicats se sont entendus pour prolonger la Convention nationale du secteur principal de la construction. Au plan du contenu, quels sont les principaux points de CCT de la construction?

■ **Gian-Luca Lardi:** Le plus important, c'est ce qui nous a permis de prolonger de trois ans cette Convention nationale sans que les entrepreneurs doivent supporter de douloureuses coupes. Ainsi, les salaires resteront inchangés en 2016. En outre, les accords salariaux pour 2017 et 2018 prendront en compte les hausses de cotisations consenties par les employeurs pour la retraite à 60 ans, jusqu'à concurrence de 0,5% par an. Afin de pérenniser le régime actuel de retraite à 60 ans, les partenaires sociaux ont consenti à majorer les cotisations versées à la Fondation pour la retraite anticipée (FAR) de deux points de pourcentage dès le 1^{er} juillet 2016. Les employeurs en financeront 1,5% et les travailleurs actifs 0,5%.

«TOUT LE MONDE DOIT POUVOIR BÉNÉFICIER DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT.»

Unique nouveauté: l'interdiction désormais de verser le salaire en espèces, ce pour combattre les abus. Enfin, l'indemnité pour le repas de midi progressera d'un franc dès 2017, de 15 à 16 francs.

Est-ce une fausse impression, ou bien le ton de la discussion entre la SSE et les syndicats est-il devenu aujourd'hui moins agressif qu'il a pu l'être dans le passé?

■ Lors des négociations, pourtant, la discussion a été assez rude avant d'arriver au compromis. Toutefois, la culture du dialogue est toujours là. Je ne puis dire si la situation était différente lors des dernières négociations pour la Convention nationale (CN) il y a quatre ans, car je n'y étais pas. Mais d'après ce que j'ai entendu, en effet, l'atmosphère devait y être très passionnelle.

Pour rappel, le Tribunal arbitral suisse pour le secteur principal de la construction a condamné le syndicat Unia à une peine conventionnelle de 25 000 francs. Il a jugé que ses interventions lors de la journée d'action nationale de l'automne 2011 avaient violé la paix du travail, sur la base d'une plainte de la Société suisse des entrepreneurs (SSE).

Pour nous, cette condamnation est réjouissante: mais nous trouvons la



«La SSE met toutes ses forces dans l'optimisation des contrôles. Au Tessin, rappelle Gian-Luca Lardi, des entreprises du marché intérieur en viennent à être discriminées sur plusieurs points au profit d'entreprises étrangères.» PHOTO: MARCO AGORRI

procédure bien trop longue. Cinq années d'attente! C'est ce qui donne la possibilité aux syndicats d'attirer l'attention des médias par des actions illicites, sans devoir immédiatement s'attendre à des sanctions.

En dépit de la prolongation de la CN, le syndicat Unia exige un élargissement des mesures d'accompagnement et un renforcement de la responsabilité solidaire. Qu'en pense la SSE?

■ Dans le secteur principal de la construction, nous avons déjà une densité de contrôles bien plus importante que dans la plupart des autres branches. C'est un bon point. Nous autres bâtisseurs avons tout intérêt à bénéficier d'une concurrence loyale. Les dispositions relatives aux CCT valent pour toutes les entreprises et doivent être respectées par tous. Tout le monde doit pouvoir bénéficier du principe de lutte à armes égales. Si la Commission professionnelle paritaire (CPP), qui se compose de représentants des employeurs et des travailleurs, souhaite intensifier ses contrôles à l'avenir, nous ne pouvons que le saluer.

Toutefois, nous nous élevons contre le fait que la politique impose à notre branche des nouvelles lois plus strictes. Nous n'avons pas besoin de plus de lois, mais d'une meilleure application. Seul compte l'effet par rapport au but visé et non le tam-tam politique.

«LA CONCURRENCE DES INDÉPENDANTS ET DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS EST UN PROBLÈME BRÛLANT AU TESSIN.»

La responsabilité solidaire est le meilleur exemple de moulin à vent bureaucratique. Notre but commun doit être

au contraire de détecter le plus rapidement possible les cas de violation. Ceci, il est impossible de l'atteindre par un excès de réglementations touchant toute une branche ou l'ensemble de l'économie.

Déjà, dans votre canton, le Tessin, le grand nombre de frontaliers et les problèmes comme l'indépendance fictive font couler beaucoup d'encre. Quel est votre point de vue?

■ C'est pour cela que la SSE met toutes ses forces dans l'optimisation de l'application de ces contrôles. La concurrence bon marché émanant des indépendants et des travailleurs détachés est un problème brûlant au Tessin. De facto, des entreprises issues du marché intérieur en viennent à être discriminées sur plusieurs points, au profit d'entreprises étrangères. Je pense qu'on a négligé un point lors des bilatérales, ce qui a des retombées bien plus prononcées au Tessin que dans d'autres parties du pays. Mais il est d'autant plus important et nécessaire que la Confédération prenne en considération nos besoins régionaux. Or notre appel à l'aide ne semble pas susciter de grandes réactions à Berne. Au nom d'un marché du travail équitable, il faut que cela change et le plus rapidement sera le mieux.

Quelles sont les attentes de la SSE au sujet de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse?

■ La SSE salue la décision du Conseil fédéral de gérer l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE au moyen d'une clause de sauvegarde. Il s'agit d'une mise en œuvre correcte et politiquement acceptable du nouvel article sur l'immigration qui préserve les Accords bilatéraux. Il est important pour la SSE que le Conseil fédéral ait renoncé au contingentement des titulaires de séjour de courte

durée et au mécanisme de limitation qui pénalise les métiers manuels par le biais de ceux exigeant de la main-d'œuvre hautement qualifiée. Pour le secteur principal de la construction qui a traditionnellement recours à un pourcentage élevé d'étrangers dépassant les 60%, il est déterminant qu'elle puisse, lors du recrutement de main-d'œuvre étrangère, s'appuyer sur le principe de lutte à armes égales à l'instar des autres branches, comme celle du secteur des services. La SSE demande que les partenaires sociaux soient associés à la procédure de répartition du contingent.

Depuis des années, les paysans s'engagent avec succès pour des subventions. Comment la construction se positionne-t-elle sur ce sujet?

■ La SSE représente les intérêts inter-entreprises de ses membres face à l'Etat, dans l'économie et le domaine public. Notre ligne est celle d'une association libérale au sens de l'économie de marché. Nous ne voulons pas de subventions. Nous voulons des conditions-cadres équitables et éviter les discriminations face à des entreprises étrangères qui proposent leurs services.

«NOTRE APPEL NE SUSCITE PAS DE GRANDES RÉACTIONS À BERNE!»

La SSE s'investit pour que les professionnels de la construction s'engagent en politique. En avez-vous encore le temps?

■ Nous n'avons pas le temps, mais nous le prenons! Sans une politique favorable à l'économie, nous mettrions en jeu le modèle de succès suisse. Nous devons inciter la classe politique à prendre en compte les priorités nécessaires, même si cela prend beaucoup d'énergie et que la réaction des administrations est incroyablement lente. Je ne voudrais pas avoir l'air pathétique ou donner une impression exagérée de patriotisme, mais en lien avec ce sujet, je souhaiterais conclure par la fameuse maxime du président John F. Kennedy: «Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays!»

Interview: Gerhard Enggist

PORTRAIT

Gian-Luca Lardi

A 46 ans, il est le président central de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), membre du Comité de direction de l'Union patronale suisse, membre du Comité directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam et d'Economiesuisse. Gian-Luca Lardi est marié, père de deux filles. Originaire de la vallée de Poschiavo, il habite aujourd'hui au Tessin avec sa famille. Après un diplôme d'ingénieur à l'EPF de Zurich, il s'est impliqué en Suisse et à l'étranger dans d'innombrables projets d'infrastructures, dont le tunnel de base du Gothard. Il est aussi administrateur délégué de l'entreprise de construction CSC AG.

RÉCLAME

diga meubles

Compétence en bureaux et plus!

Depuis 1859, le partenaire no 1 du commerce spécialisé. Chez diga, profitez de **conditions commerciales attrayantes sur tout l'assortiment!**

1023 Crissier/VD 8854 Galgenen/SZ 4133 Pratteln/BL
 8953 Dietikon/ZH 1700 Granges-Paccot/FR 9532 Rickenbach à Wil/TG
 8600 Dübendorf/ZH 4614 Hägendorf/SO
 6032 Emmen/LU 3421 Lyssach/BE Service info: 055 450 55 55

Chez diga on y va!

✓ SÉJOUR ✓ DORMIR ✓ CUISINES ✓ BUREAUX www.diga.ch